



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 29 mars 2016 à 19 heures 30
Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15 Absences : 2

Procuration : 0

Date de convocation : 18/03/2016

<p>Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire Etaient présents : M. Jerry MONNOT, Mme Delphine WININGER-WOEHL, Adjoints MMES Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, Nathalie DURAND, Stella STOECKEL, Nathalie VERRIER, MM. Serge BIHR, Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Dominique RICHARD, Lionel VANELLO, Pascal WIEDEMANN Absents excusés : M. Thierry LUPFER, M. Jean-Louis STANTINA, Adjoint</p>

Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Mireille LINDER, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente
3. Enfouissement des réseaux secs : état d'avancement prévisionnel
4. Présentation pour approbation du compte administratif 2015 (budget principal et assainissement) et du compte de gestion
5. Affectation du résultat de fonctionnement (budget principal et assainissement)
6. Prorogation de la ligne de trésorerie
7. Présentation pour approbation du Budget 2016 (budget principal et assainissement)
8. Vote des taux des impôts locaux
9. Découpage intercommunal
10. Opération Haut-Rhin propre
11. Dépose cabine Orange
12. Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz :
 - Demande de validation des statuts révisés
 - Demande d'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé
13. Passage à la télévision Haute Définition le 5 avril
14. Motion proposée par le régime local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle
15. Demande de soutien du Comité Fédéral pour la langue et la culture régionale en Alsace et en Moselle germanophone
16. Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers.

1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.
Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2015 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

Actualité

- **« Terre saine, communes sans pesticides » :**
Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat a retenu entre autre comme lauréate du label national « Terre saine, communes sans pesticides » la commune de Manspach qui a candidaté à ce projet. Mme la Ministre a créé ce label pour distinguer les collectivités territoriales remarquables en termes de gestion sans pesticides de leurs jardins, espaces verts et bords de route ou de rue.
M. le Maire s'est rendu à Paris le 24 mars dernier et a reçu des mains de la Ministre un diplôme et un petit cèdre.
- **Réparation du Pont de la Largue RD 103 et aménagement d'une piste cyclable :**
La 2^{ème} réunion de préparation a eu lieu le 16 mars 2016 en présence de M. WITH, des services du Département, du SIAEP Altenach-Manspach et de la Commune de Dannemarie.
La période de travaux est du 13 juin au 2 septembre, avec une fermeture complète de la route pendant 6 semaines en juillet/août.
Le Département demande de déplacer le panneau MANSPACH afin que le projet devienne un projet d'agglomération et donc la vitesse sera limitée au minimum à 70km/h ce qui permettra de ralentir la circulation rue du Moulin. (Prendre un arrêté municipal)
La zone artisanale de Dannemarie devrait également faire partie de la zone périurbaine (Décision du Conseil Municipal de Dannemarie)
- **Travaux d'enfouissement des réseaux : Travaux 2ème tranche Rues Bellevue, Auguste Bihl et Eglise :** la sécurité est parfaitement gérée par l'entreprise, les travaux avancent dans de bonnes conditions. Fin prévisionnelle des travaux : 29 mai 2016
Coût total des travaux : 248.400,- Euros TTC
Le total des recettes est de : 91.000,- Euros
- **Rhizosphère :** La station vieillit. M. le Maire suggère qu'il convient d'abandonner l'achat du dégrilleur et de se diriger vers le lancement d'une étude préalable à la mise en conformité de la rhizosphère.
Le Conseil Municipal a donné mandat à M. le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires, afin de parvenir à élaborer ce projet, lors de la séance du 1^{er} décembre 2015.
- **Urbanisme**
 - **Permis accordé :** Néant

➤ Déclarations préalables accordées :

M. et Mme Patrick BACH, construction d'une véranda sur terrasse existante, 8 rue de la Roselière

M. Yves RICHARD, division en vue de construire, rue du Viaduc

➤ Déclarations d'intention d'aliéner (Droit de préemption urbain) :

-Vente par M. et Mme Michel MARTIN, d'une partie d'un verger de 1,25 are situé rue du Krebsbach, au profit de M. et Mme Marcel IFFENECKER, domiciliée à MANSPACH, 8 rue de l'Eglise au prix de 1.250,- Euros

- Vente forcée par M. Christian WIRTH et Mme Angélique née GOEPFERT, d'une maison d'habitation sise à MANSPACH, 22 rue de l'Eglise, avec une mise à prix de 60.000,- Euros. (La vente aura lieu le 18 mars 2016 à 15h00 à l'étude de Me STEHLIN à HIRSINGUE)

- Vente par la SARL SOCO LARGUE, d'un terrain de 9,97 ares situé rue du Moulin, au profit de M. et Mme Raphaël GILARDONI, domicilié à MANSPA, 10 rue du Moulin, au prix de 85.000,- Euros

-Vente forcée par M. David GUILLAUME et Mme Katia HAMMERER, d'une maison d'habitation sise à MANSPACH, 14B rue Saint Léger, avec une mise à prix de 150.000,- Euros. (La vente aura lieu le 10 juin 2016 à 14h30 à l'étude de Me Sabine DE CIAN à MULHOUSE)

- Vente par M. et Mme André WASSER, d'un terrain de 38 ares situé au lieudit « Auf der Eselgasse » au profit de M. Haci Osman SARICICEK et Mme Marion FELIX, au prix de 146.500,- Euros.

- Vente forcée par M. et Mme Michel GRETER, de quatre appartements sis à MANSPACH, 4 rue de l'Eglise, avec une mise à prix de 200.000,- Euros. (La vente aura lieu le 26 avril 2016 à 14h30 à l'étude de Mes KOENIG et BAEUMLIN-ANDELFINGER à ALTKIRCH)

Délibération : 1/2016

Objet : Droit de préemption sur les biens sis section 1 parcelles 279/129 et 280/129

Vu l'article L.211-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner des biens et droits immobiliers sis section 1 parcelles 279/129 et 280/129, 4, rue de l'Eglise, appartenant à M. et Mme GRETER Michel, dont la mise à prix a été fixée à 200 000 €,

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption concernant cette vente forcée.

3. Enfouissement des réseaux secs : état d'avancement prévisionnel

Délibération : 2/2016

M. Le Maire explique que l'ensemble des Communes doit donner son avis au sujet des statuts révisés du Syndicat d'Electricité.

Dans cette attente, la réalisation de la 3ème tranche d'enfouissement des réseaux secs-Rues Eglise (2^{ème} partie) et Moulin -est momentanément suspendue.

Le Conseil municipal prend connaissance de l'estimation des coûts des travaux prévisionnels : Bas Village

	RESEAU BT	RESEAU TELECOM	TOTAL
EGLISE MOULIN	136 000,00 €	48 875,00 €	184 875,00 €
CHAPELLE	122 400,00 €	51 000,00 €	173 400,00 €
VIADUC	55 292,50 €	26 137,50 €	81 430,00 €
		TOTAL EN € HT	439 705,00 €
		TOTAL EN € TTC	527 646,00 €

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour finaliser les opérations, dès lors que le Syndicat Départemental d'Electricité aura arrêté ses nouveaux statuts, et aura fait part du montant des subventions allouées.

4. Présentation pour approbation du compte administratif 2015 (budget principal et assainissement) et du compte de gestion

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et de gestion, M. le Maire se retire de l'assemblée laissant la présidence à M. MONNOT, 1^{er} adjoint.

Les décisions sont en annexe de ce procès-verbal. (**Délibérations 3 et 4**)

Adoption à l'unanimité

M. le Maire remercie les Conseillers et précise que l'exercice budgétaire 2015 traduit toute la rigueur gestionnaire dont la commune a fait preuve.

5. Affectation du résultat de fonctionnement (budget principal et assainissement)

Les décisions sont en annexe de ce procès-verbal. (**Délibérations 5 et 6**)

6. Prorogation d'une ligne de trésorerie

Délibération : 7/2016

Entendu les explications de Monsieur le Maire sur la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €,

Après examen de propositions d'organismes financiers, à savoir la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, le Crédit Agricole Alsace Vosges, la Caisse d'Epargne d'Alsace,

Le Conseil Municipal DECIDE

- De retenir l'offre de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, dont les conditions sont les suivantes :

Durée : 1 an

Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,55 point

Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours.

Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

Commission : commission d'engagement de 150 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

7. Présentation pour approbation du budget 2016

Monsieur le Maire expose les orientations budgétaires souhaitées :

« La conjoncture politico économique française ne nous donne plus aucune visibilité budgétaire à court terme. Nous savons ce que nous avons, mais nous ne savons pas ce que nous aurons-Diminution DGF ? Dotation par habitant? Subventions départementales ? Subventions régionales ? Agression budgétaire de la commune de Dannemarie pour une participation aux frais de scolarité pour les enfants de Manspach scolarisés à Dannemarie? Syndicat d'électricité ? Etc...)

Avec le secrétariat et les Adjoints, nous avons construit un projet de budget, n'impactant pas la fiscalité locale, et comportant néanmoins un certain nombre d'opérations d'investissement qui ont comme vertu première, le fait de pouvoir se trouver repoussées à 2017, si la situation globale des communes ne se clarifie pas rapidement.

En section de fonctionnement, nous sommes allés aux limites extrêmes du plus juste. Pour 2017 on verra, ... »

Séance du 29 mars 2016

Date de convocation : 18/03/2016

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Délibération : 3/2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MONNOT Jerry, Adjoint au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par M. Daniel DIETMANN, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

le Conseil Municipal

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SUBDIVISIONS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice			Résultats à la clôture de l'exercice	
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	109 142,25	361 658,20	450 841,55		198 325,60	
SECTION D'INVESTISSEMENT	0	91 706,93	231 349,88	120 917,82	-18 725,13		
TOTAUX	0	200 849,18	593 008,08	571 759,37		+179 600,50	

LA SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE
06 AVR. 2016
LA SOUS-PRÉFECTURE ALTRICH

2° Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

3° Déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

Excédent brut de l'année : 179 600,50

Restes à réaliser : -132 115,00

Excédent réel corrigé : 47 485,47 €

Certifié exécutoire

Manspach, le 06.04.2016

Le Maire,

Daniel DIETMANN

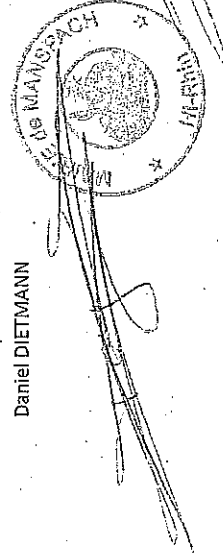
Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

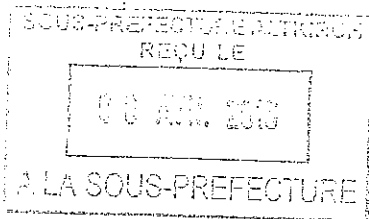
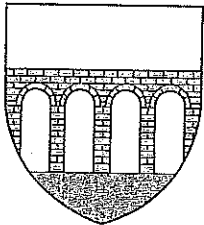
Daniel DIETMANN

4° Approuve le compte de gestion 2015 présenté par le Trésorier



Arrondissement d'Altkirch

COMMUNE
DE
MANSPACH
68210



Extrait du procès-verbal des délibérations
du **CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 29 mars 2016

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15
Absences : 2
Procurations : 0
Date de convocation : 18/03/2016

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : MM. Jerry MONNOT, Mme Delphine WININGER-WOEHL, Adjoints,
MMES Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, Nathalie DURAND, Stella STOECKEL, Nathalie
VERRIER
MM. Serge BIHR, Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Dominique RICHARD, Lionel
VANELLO, Pascal WIEDEMANN
Absents excusés : MM. Thierry LUPFER, Jean-Louis STANTINA

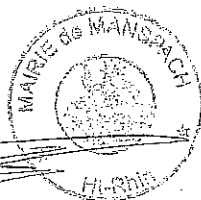
Délibération : 5/2016

Objet : Budget principal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

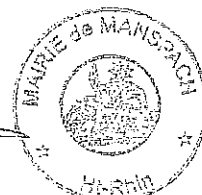
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015
Considérant les résultats suivants du compte administratif 2015, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

Section d'investissement (recettes) :	+ 120 917,82 €
Section d'investissement (dépenses) :	- 231 349,88 €
Résultat brut (- déficit + excédent) :	- 110 432,06 €
Résultat N-1 reporté :	+ 91 706,93 €
Résultat brut cumulé	- 18 725,13 € affecté en ligne 001 dépenses d'investissement
Restes à réaliser (dépenses) :	- 218 600,00 €
Restes à réaliser (recettes) :	+ 86 485,00 €
Résultat d'investissement Après restes à réaliser :	- 150 840,13 €
Résultat de fonctionnement à affecter (+ crédit - déficit)	+ 198 325,60 €
Affectation du résultat en investissement (c/1068)	+ 150 840,13 €
Résultat reporté en fonctionnement	+ 47 485,47 € affecté en ligne 002 recettes de fonctionnement

Certifié exécutoire
Manspach, le 06.04.2016
Le Maire,
Daniel DIETMANN



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Daniel DIETMANN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 29 mars 2016

Absences : 2 Procurations : néant

Date de convocation : 18/03/2016

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération : 4/2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MONNOT Jerry, Adjoint au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par M. Daniel DIETMANN, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

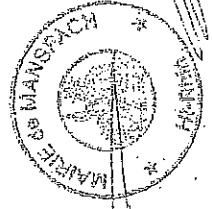
SUBDIVISIONS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice			Résultats à la clôture de l'exercice	
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents	
SECTION D'EXPLOITATION	0	12 459,85	2 793,70	7 899,77		17 565,92	
SECTION D'INVESTISSEMENT	0	267,00	51,00	2 768,77		2 984,77	
TOTAUX	0	12 726,85	2 844,70	10 668,54		20 550,69	

2° Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

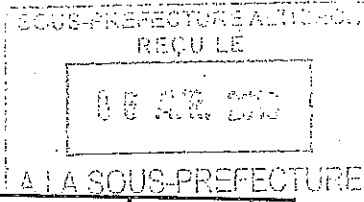
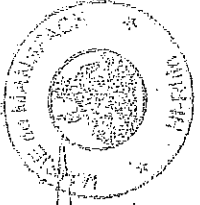
3° Déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

4° Approuve le compte de gestion 2015 présenté par le Trésorier

Certifié exécutoire
Manspach, le 06.04.2016
Le Maire,
Daniel DIETMANN

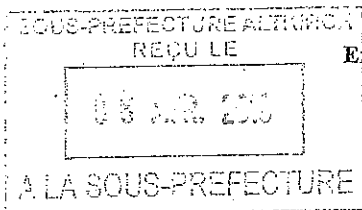
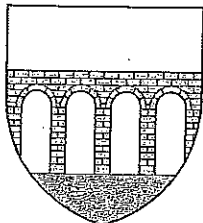


Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Daniel DIETMANN



Arrondissement d'Altkirch

COMMUNE
DE
MANSPACH
68210



Extrait du procès-verbal des délibérations
du **CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 29 mars 2016

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15
Absences : 2
Procurations : 0
Date de convocation : 18/03/2016

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : MM. Jerry MONNOT, Mme Delphine WININGER-WOEHL, Adjoints,
MMES Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, Nathalie DURAND, Stella STOECKEL, Nathalie
VERRIER
MM. Serge BIHR, Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Dominique RICHARD, Lionel
VANELLO, Pascal WIEDEMANN
Absents excusés : MM. Thierry LUPFER, Jean-Louis STANTINA

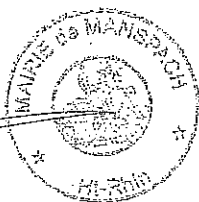
Délibération : 6/2016

Budget assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015
Considérant les résultats suivants du compte administratif 2015, le Conseil municipal décide d'affecter
le résultat de fonctionnement comme suit.

Section d'investissement (recettes) :	2 768.77	
Section d'investissement (dépenses) :	51.00	
Résultat brut (- déficit + excédent) :	2 717.77	
Résultat N-1 reporté :	+ 267.00	
Résultat brut cumulé	+ 2 984.77 €	affecté en ligne 001 recettes d'investissement
Résultat de fonctionnement à affecter (+ crédit - déficit)	+ 17 565.92	
Affectation du résultat en investissement (c/1068)	0	
Résultat reporté en fonctionnement	+ 17 565.92 €	affecté en ligne 002 recettes de fonctionnement

Certifié exécutoire
Manspach, le 06.04.2016
Le Maire,
Daniel DIETMANN



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Daniel DIETMANN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme.	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6554			PETR DU PAYS DU SUNDGAU		450,00
6554			SIGFRA		1 900,00
6554			SIS ALTENACH MANSPACH		35 298,00
6554			SMARL		2 134,00
6554			SYNDICAT MAISON FORESTIERE		120,00
6574			ACCORD 68		215,76
6574			AMICALE DES SAPEURS POMPIERS		80,00
6574			AMICALE DONNEURS DE SANG		80,00
6574			ASSOCIATION AMIS DE L HOPITAL DANNEMARIE		80,00
6574			ASSOCIATION CHORALE SAINTE CECILE		80,00
6574			ASSOCIATION DELTA-REVIE		100,00
6574			ASSOCIATION SUD ALSACE MODELISME		80,00
6574			ASSOCIATION TREMA		660,00
6574			ASSOCIATION TREMLIN		80,00
6574			Banque alimentaire		80,00
6574			CONSEIL DE FABRIQUE DE L EGLISE		80,00
6574			CROIX ROUGE ALTKIRCH		80,00
6574			FONDATION DU PATRIMOINE		80,00
6574			INTERLUDE		330,00
6574			Musique Municipale Ballersdorf		80,00
6574			PORTE D ALSACE RUGBY CLUB		80,00
6574			SOCIETE DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE		80,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

INVESTISSEMENTS 2016 - PREVISIONS BUDGETAIRES

DEPENSES				RECETTES		
Article budgétaire	Objet	Montant TTC	Article budgétaire	Objet	Montant	
001	Solde d'exécution					
	d'investissement reporté	18725.13				
1641	Emprunts	255600				
165	Dépôts et cautionnements	470				
2088	Site internet	2000				
				Virement de la		
21721	Cimetière		021	section d'investissement	116307.47	
	Haie cimetière	1060	1068	Excédents de fonction.	150840.13	
21318	Salle des fêtes		10222	FCTVA	131100	
	portes extérieures	8000	10226	Taxe aménagement	12000	
	Maison dîmière		1326	Syndicat électricité	91450	
	carport	24362	1341	DETR	1320	
2183	Salle des fêtes		165	Dépôts et cautionnem.	470	
	Ecran de projection	2800				
2151	Enfouissement réseaux					
	Rues Eglise et Bellevue	240438				
2184	Mairie		1641	Emprunt	55000	
	Climatisation temporaire	4000				
	Aménagement					
	Bancs extérieurs	1000				
TOTAL		558455.13	TOTAL		558487.6	

M. le Maire présente le projet de Budget primitif 2016 chapitre par chapitre.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011-Charges à caractère général:.....	136 260 €
012-Charges de personnel.....	74 468 €
014-Atténuation de produit FNGIR.....	22 550 €
023-Virement à la section d'investissement.....	116 307.47 €
065-Autres charges de gestion courante.....	80 800 €
066-Charges financières.....	43 550 €

TOTAL: 473 935.47 €

RECETTES

002- Excédent antérieur reporté.....	47 485.47 €
013- Atténuation de charges.....	3 517 €
70- Produit des services.....	49 400 €
73- Impôts et taxes.....	195 703 €
74- Dotations et participations.....	110 430 €
75- Autres produits de gestion courante.....	64 100 €
77- Produits exceptionnels.....	3 300 €

TOTAL: 473 935.47 €

➤ Pièce jointe au procès-verbal : Subventions versées

INVESTISSEMENT

Les opérations d'investissement concernent l'enfouissement des réseaux 2^{ème} Tranche (240 438 €), la salle des fêtes: porte extérieure (8 000 €) et un écran de projection (2 800 €), la mairie : climatisation temporaire (4 000 €), la maison d'amière : carport (24 362 €), cimetière: haie (1 060 €), remboursement emprunt-relais mairie et paiements annuités (255 600 €) ; site internet (solde : 2 000 €) ; bancs extérieurs (1 000 €).

DEPENSES

Restes à réaliser :	218 600,00 €
001-Solde d'exécution d'investissement reporté.....	18 725.13 €
16-Remboursement d'emprunts.....	256 070,00 €
21-Immobilisations corporelles.....	65 060,00 €

TOTAL: 558 455,13 €

RECETTES

Restes à réaliser :	86 485,00 €	
021-Virement de la section de fonctionnement.....		116 307,47 €
10-Dotations.....		293 940,13 €
13-Subventions d'investissement.....		6 285,00 €
16- Emprunts et dettes assimilées.....		55 000,00 €
165- Dépôts et cautionnements reçus.....		470,00 €
TOTAL:		558 487,60 €

➤ Pièce jointe au procès-verbal : détail des investissements

Après lecture commentée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget primitif pour l'année 2016 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	473 935,47 €	473 935,47 €
Investissement (avec restes à réaliser)	558 455,13 €	558 487,60 €

Ce budget est voté par chapitre, aussi bien au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

M. le Maire présente le projet de **Budget annexe de l'assainissement 2016** chapitre par chapitre.

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

011-Charges à caractère général:.....	6 970 €
023-Virement à la section d'investissement.....	19 568,92 €
042-Opérations d'ordre entre section.....	317,00 €
TOTAL:	26 855,92 €

RECETTES

002-Résultat exercice précédent reporté.....	17 565,92 €
042-Opérations d'ordre entre section.....	50,00 €
070-Vente produits fabriqués, prestations de services.....	7 740,00 €
77- Produits exceptionnels.....	1 500,00 €
TOTAL:	26 855,92 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

040-Opérations d'ordre entre section.....	50,00 €
021-Immobilisations corporelles.....	22 820,69 €

TOTAL: 22 870,69 €

RECETTES

001- Solde d'exécution d'investissement reporté.....	2 984,77 €
021-Virement de la section de fonctionnement.....	19 568,92 €
040-Opérations d'ordre entre section.....	317,00 €

TOTAL: 22 870,69 €

Après lecture commentée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget annexe de l'assainissement pour l'année 2016 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	26 855,92 €	26 855,92 €
Investissement	22 870,69 €	22 870,69 €

Ce budget est voté par chapitre, aussi bien au niveau de la section d'exploitation que de la section d'investissement.

8. Vote des taux des impôts locaux

Délibération : 9/2016

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des bases prévisionnelles pour 2016 et des taux actuels d'imposition.

Noms	Bases prévisionnelles 2016	Taux actuels	Produits
Taxe d'Habitation	723 900	14.39	104 169
Taxe foncière bâti	422 300	9.00	38 007
Taxe foncière non bâti	19 900	47.93	9 538
CFE	29 600	19.52	5 778

En application de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de Manspach doit voter les taux des impositions directes locales perçues à son profit.

M. le Maire propose de ne pas faire évoluer les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de maintien des taux.

9. Découpage intercommunal

Délibération : 8/2016

Vu l'Arrêté de Monsieur le Préfet du 10 mars 2016 portant sur le projet de périmètre de fusion des 7 communautés de communes, à savoir la Communauté de Communes d'Altkirch, Ill et Gersbach, Jura Alsacien, Largue, La Porte d'Alsace, Secteur d'Illfurth, Vallée de Hundsbach.
Après avoir longuement débattu sur les différents aspects de cette proposition de réforme,
Le Conseil Municipal de Manspach décide de se prononcer par vote secret.

Le vote donne le résultat suivant :

OUI	:	1
NON	:	11
BLANC	:	1

10. Opération Haut-Rhin propre

Rendez-vous le samedi 23 avril 2015 à 13h00 devant l'école. L'opération Haut-Rhin propre est un moment privilégié pour rassembler toutes les générations, afin de prendre soin de notre environnement.

11. Dépose cabine orange

M. le Maire fait part aux Conseillers que les services d'Orange vont procéder à la dépose, sur l'ensemble du territoire, des cabines téléphoniques, d'ici le 31 décembre 2017.
Celle de Manspach située à côté de l'école n'est plus du tout utilisée.

12. Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz

Délibération : 10/2016

Objet : Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz : validation des statuts révisés

- Vu* les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le **Maire** propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016, à l'unanimité ;
- Demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

Délibération : 11/2016

Objet : Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz : adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé

- Vu* les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu* l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu* la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;
- Vu* la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à l'unanimité ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

13. Passage à la télévision Haute Définition le 5 avril

Cela concerne tout le territoire et permettra aux téléspectateurs de bénéficier d'une meilleure qualité d'image, car la totalité des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT seront alors diffusées en HD.

M. le Maire demande à M. STANTINA de faire le nécessaire au niveau de la Maison d'ici, pour que ce passage se passe dans de bonnes conditions.

14. Motion proposée par le régime local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle

Délibération : 12/2016

Motion

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la commune de MANSPACH, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

15. Demande de soutien du Comité Fédéral pour la langue et la culture régionale en Alsace et en Moselle germanophone

Délibération : 13/2016

M. le Maire fait part aux Conseillers d'une demande de soutien du Comité Fédéral pour la langue et la culture régionale en Alsace et en Moselle germanophone, sous forme de subvention, en compensation de la forte réduction des soutiens de la région et des départements, afin de poursuivre les initiatives en faveur de l'enseignement précoce de notre langue régionale et en 1991 de l'enseignement bilingue.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas donner suite à cette demande.

16. Divers

➤ **Campagne de travaux d'assainissement au niveau de la Communauté de Communes de la Largue**

Il est à noter le passage par la Commune de Manspach de la déviation permettant le barrage de la RD16 à Fulleren et Mertzzen à compter du 11 avril 2016 et jusqu'au 13 mai 2016.

➤ **ERDF**

- Une visite de chantier est proposée par ERDF aux Elus le 3 mai 2016 à Manspach (démonstration d'interventions sous tension sur le réseau 20 000 V qui est une opération d'envergure sans interruption de la fourniture d'électricité).
- Et une rencontre le 4 octobre 2016 à la CCPA de Dannemarie (fonctionnement d'ERDF dans la gestion d'une coupure sur le réseau, nouveau compteur Linky, accompagnement d'ERDF dans les projets communaux)

➤ **Demande d'une assistante sociale**

M. le Maire fait part d'un message d'une assistante sociale, demandant si une personne allant régulièrement à Dannemarie pouvait véhiculer une dame du village à l'EHPAD, afin qu'elle puisse rendre visite à son mari quelques après-midis.

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 23h00.

Table des délibérations

Délibération : 1/2016 : Droit de préemption sur les biens sis section 1 parcelles 279/129 et 280/129

Délibération : 2/2016 : Enfouissement des réseaux secs : état d'avancement prévisionnel

Délibération : 3/2016 : Compte administratif budget principal

Délibération : 4/2016 : Compte administratif budget assainissement

Délibération : 5/2016 : Budget principal : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Délibération : 6/2016 : Budget assainissement : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Délibération : 7/2016 : Prorogation de la ligne de trésorerie

Délibération : 8/2016 : Découpage intercommunal

Délibération : 9/2016 : Vote des taux des impôts locaux

Délibération : 10/2016 : Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz : validation des statuts révisés

Délibération : 11/2016 : Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz : adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé

Délibération : 12/2016 : Régime local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle : motion

Délibération : 13/2016 : Demande de soutien du Comité Fédéral pour la langue et la culture régionale en Alsace et en Moselle germanophone